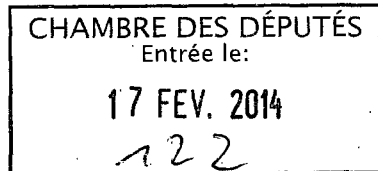




FRAKTION



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 17 février 2014

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias, à Monsieur le Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale au sujet du phénomène nommé « sexting ».

Le sexting consiste à s'échanger des messages et des images à caractère sexuel, voire pornographique, par SMS, sur les réseaux sociaux ou via des services de messagerie instantanée. Ses pratiquants sont majoritairement des adolescents et de jeunes adultes.

Malheureusement les cas d'extorsion se multiplient.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes aux Ministres précités:

- Le Gouvernement entend-il réagir afin d'endiguer le phénomène du sexting ?
- Dans l'affirmative, de quelle manière le Gouvernement entend-il intervenir ? Ne serait-il pas utile d'envisager des campagnes de sensibilisation notamment dans les écoles ?
- Combien de cas d'extorsion ont été enregistrés auprès des autorités judiciaires en rapport avec le sexting ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Nancy Arendt
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre des Communications et des Médias

Luxembourg, le 18 MAR. 2014



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement

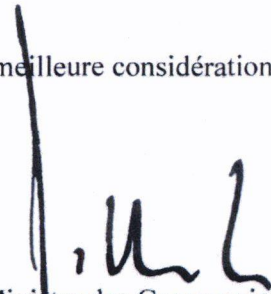
Service Central de Législation
43 bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Objet : Question parlementaire no : 0122 de Madame la Députée Nancy Arendt

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une réponse commune à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma meilleure considération.



Le Ministre des Communications
et des Médias

Xavier Bettel

Réponse commune des Messieurs Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre des Communications et des Médias ; Etienne Schneider, Ministre de l'Economie ; Félix Braz, Ministre de la Justice et Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire No 122 de l'honorable Députée Madame Nancy Arendt

Le gouvernement suit de près le développement de l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication. Il le fait notamment par l'intermédiaire de Bee Secure, une structure interministérielle et pluridisciplinaire qui a été créée en 2010 à l'initiative des ministères de l'Economie, de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de la Famille et de la Grande Région et dont l'équipe se compose de membres du Service national de la jeunesse (avec une solide expérience en matière de sciences sociales et de pédagogie), de SMILE g.i.e. (fortement lié au domaine des technologies de l'information) et du « KannerJugendTelefon » (spécialisé dans l'aide psychologique).

Le sexting, comme d'autres phénomènes a fait l'objet d'une attention particulière de la part de Bee Secure qui a dès 2013 consacré sur son site une rubrique pour mettre en garde contre cette pratique.

En outre, un groupe de travail interministériel, regroupant les ministères de l'Éducation nationale, de l'enfance et de la Jeunesse, de l'Égalité des Chances, de la Famille et de l'Intégration, ainsi que de la Santé, a été constitué pour élaborer ensemble une stratégie nationale de promotion et d'éducation de la santé affective et sexuelle, ainsi qu'un plan d'action comprenant, d'une manière cohérente et complémentaire, les différentes actions politiques concrètes de chaque département ministériel. Le problème du « sexting » y sera mentionné, notamment par la thématique du respect et de l'intégrité de soi et de l'autre.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse accorde une importance particulière à l'éducation aux médias dans les écoles et estime/recommande qu'il faut dans ce contexte sensibiliser les élèves au phénomène du sexting.

Il assure ainsi l'inscription de l'éducation aux médias dans les différents programmes d'études et la définition des compétences que les élèves doivent acquérir à certains moments-clés de leur scolarité. Afin de créer un cadre général pour l'éducation aux médias et par les médias, un document de référence a été rédigé pour l'école luxembourgeoise: Medienerziehung und Medienbildung in der Schule (cfr. www.men.lu). De nombreux projets mis en place par l'initiative BEE SECURE et Cases, sont par ailleurs réalisés dans les écoles.

Depuis 2008, des formations obligatoires sur une bonne utilisation des nouvelles technologies ont lieu dans toutes les classes de septième de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Plus de 700 formations ont eu lieu durant l'année scolaire 2012/13, y inclus un nombre croissant de sessions au niveau de l'enseignement fondamental, mais aussi de soirées pour parents, des formations pour enseignants ou

d'activités dans le domaine extra-scolaire. Depuis l'apparition du phénomène du sexting, et depuis septembre 2013 de manière systématique, ce sujet fait partie des sujets abordés dans les écoles.

Lancée en 2010, la campagne "Polaroid" visait à sensibiliser les jeunes à ne pas publier toutes les photos sur Internet. En 2011 et 2012, la campagne "Not funny, bee fair" abordait le phénomène du cybermobbing. Ces deux campagnes touchaient aussi le phénomène du sexting. Les messages clés des campagnes aident les jeunes à prévenir toute forme de sexting.

En novembre 2013, l'initiative BEE SECURE a publié sur son portail (www.bee-secure.lu) une rubrique dédiée au sexting. Y sont expliqués les raisons et les dangers du phénomène. BEE SECURE a aussi publié une liste de conseils pour savoir comment reprendre le contrôle au cas où une photo est déjà diffusée sur le net. Le contenu de cette rubrique est aussi téléchargeable sous forme de dossier facile à imprimer et à distribuer selon ses besoins.

Le dossier « sexting » a été relayé par la presse, qui continue à contacter BEE SECURE pour des reportages réguliers.

Les autorités ne disposent pas d'informations concernant le nombre de cas **d'extorsion** en rapport avec le sexting. Mais via la "Helpline" et la "Stopleveline" de BEE-SECURE, il y a moyen d'observer les tendances.

Le service BEE SECURE Helpline offre une assistance téléphonique par rapports aux nouvelles technologies. Ce service est accessible au numéro de téléphone 26 64 05 44. Depuis le début de l'année 2014, le service note une hausse de cas de sexting.

Le service BEE SECURE Stopleveline est une plate-forme de notification de contenu illegal. Parmi les notifications enregistrées, les cas d'images sexting a lui aussi augmenté par rapport à l'année précédente. Pour le mois de janvier 2014, une trentaine de cas se sont accumulés, contre une vingtaine de cas pour le mois de février 2014.